

# **Lutter contre les violences de genre Des mouvements féministes à leur institutionnalisation**

## *Introduction*

Unifiées par le #metoo, qui dès 2017 a permis une prise de conscience inédite du phénomène, les mobilisations contre les violences faites aux femmes se sont multipliées, et l'on a pu entendre des voix de femmes, qu'elles soient connues ou anonymes, qui dénonçaient les abus subis dans toutes les strates de la société. Par ce *hashtag* transformé en slogan, l'expérience que les femmes font de la violence a été largement diffusée sur les réseaux sociaux, impulsant également des manifestations et des actions de rue d'une ampleur sans précédent. Au-delà de ces mobilisations récentes, la légitimité renouvelée de la lutte contre les violences s'enracine dans une histoire plus longue de revendications féministes et de recherches de sciences sociales.

## **Une question (toujours) féministe**

Depuis les mobilisations des années 1970, la question des relations entre rapports sociaux de genre et violences interpersonnelles a été établie dans les travaux féministes anglo-saxons et francophones<sup>1</sup>, concernant les violences faites aux

---

<sup>1</sup> Les recherches francophones sur ce thème n'ont émergé que beaucoup plus tard, vers la fin des années 1990 (Delage, 2017). Michèle Bordeaux, Bernard

femmes (Brownmiller, 1975 ; Russell, 1975 ; Hanmer, 1977 ; Kelly, 1988 ; Bordeaux *et al.*, 1990 ; Fougeyrollas et Jaspard, 2003 ; Crenshaw, 2005). De fait, les violences dont les femmes sont victimes étant principalement exercées par des hommes ; elles ont été analysées comme un levier pour produire et reproduire la domination. C'est la raison pour laquelle, Jalna Hanmer insiste, dès les années 1970, sur le fait que la violence, et son corollaire la menace de la violence, contribuent à renforcer des modalités de contrôle social exercé sur les femmes par les hommes (Hanmer, 1977). Ce texte sera traduit très vite dans la revue *Questions féministes* et deviendra une référence dans le monde francophone. Ainsi, c'est en termes de rapports sociaux que les féministes ont contribué à définir ces violences, pour rendre visible des expériences trop souvent passées sous silence, mais également pour dénoncer les hiérarchies et les inégalités genrées qui les sous-tendent.

Avec le développement d'une action publique spécifique, tant au niveau des États qu'au niveau international, les catégories pour désigner les violences masculines faites aux femmes se sont multipliées (Htun et Weldon, 2012). On assiste depuis à une fragmentation du problème qui rend son traitement plus complexe (Lieber et Roca i Escoda, 2015). Violences conjugales, domestiques, parfois sexuelles, harcèlement de rue, mutilations génitales, violences obstétricales etc., autant de termes qui qualifient des réalités multiples et qui ont fait parfois l'objet de qualifications juridiques, comme par exemple, en 2018 avec la création d'une nouvelle catégorie pénale d'« outrage sexiste ». Les débats tournent alors autour de la question de savoir si cette multiplication des termes favorise une meilleure prise en charge, ou si au contraire, elle ne contribue pas encore une fois à diluer le problème des violences (Baldeck, 2019) ?

---

Hazo et Soizic Lorvellec (1990), tout comme Dominique Fougeyrollas et Maryse Jaspard (2003) estiment que cette lacune, quand bien même la lutte contre le viol figurait au premier plan des débats des années 1970, se comprend à la lumière de l'évolution du mouvement féministe et des thématiques qu'il a abordées, tout comme de ses divisions quant au crédit à accorder à l'université.

Face à cette multiplication de terminologies et de catégories d'actions publiques, et même si elle n'est pas toujours privilégiée dans les politiques publiques ou les mouvements militants, la catégorie « violences fondées sur le genre » ou « violences de genre » nous paraît heuristique du point de vue analytique et politique. Elle a, en effet, le grand intérêt de replacer la focale sur le genre, comme rapport social, tout en permettant d'inclure dans l'analyse l'expérience de groupes sociaux, aux réalités de discriminations hétérogènes et souvent exclus de l'action publique – en particulier les lesbiennes, gays, bisexuel·le·s, trans\*. En croisant des contributions qui portent sur le traitement des problèmes publics que recouvre la catégorie violences de genre (Walby, 2012), ce dossier a pour ambition d'éclairer les relations complexes entre genre et violences interpersonnelles dans un contexte où la perspective féministe sur les violences fait l'objet d'un traitement paradoxal : alors qu'elle tend à s'institutionnaliser dans les politiques publiques et à l'université, elle est également remise en cause et critiquée par certaines institutions et praticien·ne·s.

### **Déplacer les frontières, dire et compter les violences de genre**

Ce dossier cherche donc à revenir en partie sur la façon dont les féministes ont contribué à définir et penser les violences de genre, la façon dont elles ont fait émerger cette question et contribué à en faire un problème public, en insistant sur les rapports sociaux inégalitaires qui favorisent les coups, les blessures, la pression psychologique et le contrôle. C'est ce que propose Véronique Ducret, militante féministe genevoise de la première heure, en retraçant l'histoire des mobilisations en Suisse romande depuis la fin des années 1970. Par son témoignage, elle rappelle les fortes résistances auxquelles les femmes ont dû faire face pour faire reconnaître comme intolérables et inacceptables des violences (alors) considérées comme banales. Elle souligne également les multiples retours en arrière et la vigilance nécessaire pour ne pas perdre les rares acquis de leurs luttes, en insistant sur les effets néfastes de la tendance des acteurs institutionnels à symétriser les violences,

c'est-à-dire à ne pas reconnaître le contexte inégalitaire qui favorise leur manifestation.

Pour rendre compte de l'innovation analytique rendue possible par les chercheuses féministes, nous avons souhaité proposer une traduction de l'article pionnier de Liz Kelly (1988). Les violences étant de nature et de gravité variées, la sociologue britannique les a présentées comme relevant d'un *continuum*, celui des violences masculines à l'encontre des femmes. L'analyse du *continuum* permet ainsi de souligner les liens fonctionnels entre différentes formes de violences masculines, par exemple entre harcèlement dans l'espace public, agressions sexuelles et violences conjugales. Si cette notion est souvent mobilisée, la réflexion dont elle est issue nous semblait trop peu connue. Ce texte vient rappeler comment les féministes ont contribué à conceptualiser et politiser des violences jusque-là souvent considérées comme relevant de « l'ordre des choses ».

Au cœur de cette réflexion, la quantification et les outils jouent un rôle central. Largement débattues et contestées, les statistiques sont devenues l'un des rouages de la légitimation du problème des violences de genre et de la perspective féministe (Cavalin, 2016). Dans un entretien, les chercheuses qui ont participé à l'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (ENVEFF) au début des années 2000, puis en 2017 à l'enquête Violences et rapports de genre (VIRAGE), reviennent sur les enjeux de la production statistiques des savoirs en France. Ces enquêtes menées sur un large échantillon de population s'intéressent tant à la diversité des espaces dans lesquels se déroulent les violences (privé, public, professionnel), qu'à la façon dont elles traversent toutes les catégories sociales.

### **Institutionnalisations contestées**

Avec l'institutionnalisation et le développement de politiques publiques dans les années 1990 et 2000, la perspective féministe s'est vue contestée de plusieurs façons. De nouveaux

acteurs institutionnels se sont investis dans le traitement des violences depuis d'autres univers de référence, en particulier les mondes médicaux, juridiques et du travail social. Leur implication s'est accompagnée d'un réexamen permanent de la perspective féministe initiale et d'une potentielle dépolitisation de la question, en particulier avec l'idée selon laquelle la violence conjugale et sexuelle ne serait pas le produit des rapports de genre. Cette contestation du prisme féministe se traduit généralement par des interrogations sur les hommes victimes (Brossard 2008). Prenant parfois les atours de l'égalitarisme, ce type de questionnement illustre bien la tendance à la symétrisation du discours et des politiques publiques sur les violences, avec des formes de responsabilisation des victimes, corollaire de la désresponsabilisation des auteurs (Delage, Lieber et Roca i Escoda, 2019). En outre, dans certains contextes, la mise en avant croissante de la question des violences dans les couples de même sexe ou chez les jeunes a pu être utilisée par des groupes masculinistes, groupes qui dénoncent la perte des valeurs et surtout des pouvoirs traditionnels des hommes, pour remettre en cause l'idée d'une asymétrie de genre dans la violence conjugale (Lavoie, 2013 ; Delage, 2017).

Au-delà de la question des hommes, les rapports entre genre et violence se posent différemment selon les mondes professionnels et institutionnels qui prennent en charge le problème. Qu'ils s'agissent d'acteurs du travail social, de la santé ou du droit, tous et toutes mobilisent des catégories et des définitions variées des violences liées au genre, tout comme des pratiques de traitement de ces violences ; cette multiplicité de perspectives se confrontent alors aujourd'hui à la perspective féministe. En outre, l'articulation entre genre et violence est appréhendée différemment en fonction des sujets qui sont la cible de l'action publique, en particulier s'il est question de victimes ou d'agresseurs minorisés. Plus précisément, dans le cas Suisse étudié par Faten Khazaei, il apparaît que la perspective en termes de rapport de pouvoir inégalitaires entre les hommes et les femmes – en général mise en sourdine quand il s'agit de couples suisses – est au contraire mobilisée par le corps médical ou les travailleuses et les travailleurs sociaux

quand il s'agit de violences entre conjoints étrangers (Khazaei, 2019). C'est pourquoi, à partir de différents contextes nationaux, ce dossier propose d'interroger les effets politiques et sociaux de certaines formes d'institutionnalisation de ces violences.

Très mobilisée, la psychologie est l'espace de légitimation par excellence des approches qui tendent à symétriser les violences. Parce qu'elles ont tendance à figer et essentialiser le comportement des femmes, les approches qui lui sont associées sont souvent contestées par les recherches féministes. En retraçant l'histoire de la psychologie féministe dans le contexte américain, Stéphanie Pache appelle à nuancer la critique équivoque de la « psychologisation des violences », qui oppose social et psychologique. Elle propose de rendre compte de façon plus complexe du projet des psychologues féministes nord-américaines, et notamment la façon dont elles ont articulé capacité d'action, émancipation et luttes contre les violences. Ce faisant, Stéphanie Pache questionne également la circulation des concepts et des outils de l'action publique, tels que le *battered woman syndrome*, et la façon dont ceux-ci sont réappropriés et remobilisés. Ainsi, l'auteure ouvre-t-elle une réflexion sur les dynamiques de dépolitisation des violences de genre.

Dans une perspective attentive à la multiplicité des rapports sociaux et leurs interactions, des travaux ont contesté la généralisation des dispositifs d'action publique pensés par et pour certaines femmes (Sokoloff et Pratt, 2005). En développant le concept d'intersectionnalité, Kimberlé Crenshaw (1995) a montré que les femmes noires n'ont pas les mêmes besoins que les femmes blanches parce que ces dernières ne subissent pas les effets du racisme ordinaire et structurel. Dans cette même lignée, ce numéro insiste sur les difficultés pour certaines catégories de femmes de faire reconnaître les préjudices subis. Ainsi, Faten Kazhaei s'intéresse-t-elle à la situation administrative et juridique des femmes étrangères victimes de violences conjugales en Suisse, dans le cas particulier où elles bénéficient d'un permis de séjour lié au regroupement familial. Certes, à la suite de mobilisation d'associations de défense des droits des migrant·e·s, la plupart

des pays ont adopté des dispositifs légaux pour palier le risque de perte de statut légal de séjour en cas de dénonciation des violences de leur conjoint. Cependant Faten Kazhaei souligne comment certaines pratiques administratives, notamment la demande de preuve d'une certaine intensité des violences contribuent à dénier à cette catégorie de femmes le droit effectif à la protection, ce qui contribue à maintenir des rapports genrés inégalitaires dans les couples.

À des degrés et selon des modalités variés, l'institutionnalisation des violences de genre tend à « subsumer » et à diluer la question des rapports sociaux de sexe dans celle de la violence (Delage, Lieber et Roca i Escoda, à paraître), et participe de la réaffirmation des différences nationales (Khazaei 2019 ; Sokoloff et Pratt 2015). Ce double mouvement de dissipation du genre et de visibilisation de la violence se reflète dans l'action publique.

### **Le genre à l'épreuve de la multiplicité des formes d'expression de violences**

Si une analyse en termes de genre manque dans la pratique, ou si elle est mobilisée dans certaines configurations seulement, c'est probablement parce qu'une telle approche trouve son origine dans les mouvements militants qui œuvrent pour l'égalité. Et c'est aussi parce que, lorsqu'il n'est pas totalement absent des politiques publiques, le rapport entre genre et violence est défini de façon réductrice, en termes de répartition genrée des violences seulement – le fait que des femmes sont victimes d'hommes dans un contexte supposément hétérosexuel. À notre sens, cette définition du genre limite la portée analytique et critique du concept, et donc la compréhension du phénomène des violences, parce qu'elle laisse justement dans l'ombre les effets complexes et multiples des rapports sociaux dans les interactions, que ce soit en termes de genre, de classe, de trajectoires migratoires ou d'orientation sexuelle. En désessentialisant la violence de genre sans nécessairement remettre en cause la perspective féministe, étudier les violences hétérosexistes tout comme les violences à

l'encontre de groupes sociaux variés, invite à rappeler en quoi le genre est toujours utile pour comprendre et analyser la violence en mettant en lumière la multiplicité de ses formes d'expression et ses articulations avec d'autres rapports de pouvoir.

C'est ce à quoi s'attelle la contribution de Line Chamberland qui propose une lecture critique de trois enquêtes réalisées respectivement au Canada anglophone, au Québec et aux États-Unis. Celles-ci portent sur les violences interpersonnelles entre pairs, fondées sur la non-conformité aux normes sexuelles et de genre, en milieu scolaire. Ces données révèlent tout d'abord l'ampleur de la prévalence des violences, qui peuvent toucher tous les jeunes, en particulier les jeunes trans\*, queer ou gender fluid, et plus généralement l'ensemble des jeunes dont l'expression de genre n'est pas conforme aux normes attendues (qu'ils soient hétéro ou homosexuel·le·s). C'est la visibilité de l'expression de la non-conformité de genre, donc sa transgression et l'expression publique des relations affectives (par exemple, le fait de s'embrasser dans la rue), qui demeure un facteur de discrimination et de danger. En comparant les données de ces trois enquêtes, Line Chamberland relève ensuite les limites des notions d'homophobie, de lesbophobie et de transphobie pour décrire des processus sociaux liés aux violences de genre, tout en montrant que l'usage de ces termes éclaire des phénomènes de violences distincts, différemment fondés sur l'orientation sexuelle et sur l'assignation de genre. Pour elle, l'étude des violences de genre ne doit cependant pas se penser seulement en termes de non-conformité aux normes de genre et faire oublier l'asymétrie de genre fondamentale entre féminin et masculin.

Peu étudiées comme un espace de production et de déploiement du sexisme et des violences, les classes sociales supérieures peuvent également être envisagées comme un cas d'école pour comprendre les mécanismes des violences de genre. Coline Briquet présente une enquête par questionnaire sur les conditions d'études des jeunes femmes, menée en 2016 dans des écoles d'ingénieur·e·s. Elle présente un état des lieux des pratiques de violences verbales, sexuelles et sexistes, puis analyse les mécanismes qui favorisent leur banalisation et leur



non-dénonciation. Elle insiste notamment sur les stratégies de déni, d'évitement et d'euphémisation que mettent en œuvre les jeunes femmes pour pouvoir se maintenir et évoluer dans ces espaces de production des élites, soulignant ce faisant que ces catégories de personnes ont trop à perdre en dénonçant les violences subies.

Ces deux exemples invitent ainsi à mobiliser la catégorie de violences de genre, en ce qu'elle permet de favoriser une perspective intersectionnelle qui sans minimiser les rapports asymétriques entre les sexes, permet également de comprendre les multiples formes d'expression des violences dans les différents espaces sociaux.

### **En guise de conclusion**

Interroger l'institutionnalisation de la prise en compte des violences de genre, toute polysémique et ambivalente qu'elle soit, conduit finalement à prendre acte des transformations des féminismes, en particulier en termes d'intersectionnalité, pour approfondir l'analyse en termes de genre développée depuis les années 1970. Certes les recherches sur ces questions ont toujours insisté sur la consubstantialité des rapports sociaux (Kergoat, 2009), mais les demandes de régulation des violences, les nécessités de politisation et d'institutionnalisation de la cause, tout comme les lois, ont eu tendance, pour sortir de l'invisibilité à laquelle les violences de genre étaient reléguées, à constituer un sujet « femme », au détriment des différences entre femmes en fonction de leur classe, de leur trajectoire migratoire ou encore de leur orientation sexuelle (Riley, 1988). Parler de violences de genre, en insistant sur l'intersection des rapports de pouvoir, permet, dès lors que ces violences sont aujourd'hui considérées comme intolérables, de replacer la focale sur les effets de la domination et des formes d'appropriation, plutôt que sur la violence interindividuelle, comme le proposent trop souvent les pouvoirs publics. Comme le soutient Sylvia Walby (2012), en se fondant sur les savoirs acquis par les mouvements des femmes et les recherches, nous soutenons que les violences de genre doivent être conceptualisées comme structurelles. La perspective qui conçoit

les formes persistantes de violences comme marginales et comme relevant davantage de la déviance dans des sociétés apaisées n'est pas tenable. Non seulement les violences sont toujours présentes, mais surtout elles ne sont pas nécessairement le fait de personnes déviantes ou marginalisées. Une telle problématisation conduit, qui plus est, à invisibiliser les violences commises par les hommes les plus dominants et les mieux insérés socialement. Il est donc urgent de considérer ces violences comme constitutives des rapports sociaux et comme relevant de rapports de pouvoir multiples et parfois contradictoires.



Trois hors-champ nous font voir du pays. Tout d'abord, les Etats-Unis. « Lundi matin, après la révolution qui s'occupera des poubelles ? » demande Mierle Laderman Ukeles, artiste performeuse, qui nettoie les musées et serre la main des éboueurs de New York. Elle invente l'art de maintenance. La lecture proposée par Caroline Ibos met ce travail avant-gardiste dès les années 1960 en relation avec la perspective du *care*, nous rappelant que les artistes ont souvent deux longueurs d'avance. Ensuite la Camargue. Qui est Fanfonne dite « la grande dame de la Camargue » ? On découvrira cette pionnière « solide comme un roc » et libre de sa sexualité, ainsi que celles qui l'ont suivie en lisant l'article de Sophie Vignon sur les gardianes et autres manadières. Car oui, nous n'en douterons plus, il y a des femmes qui s'illustrent dans la tauromachie. Au Bénin, Sophie Andreetta interroge les transformations dans les usages du « code des femmes » et ce que cela permet à la fois d'agir et de révéler de nouveau dans les rapports de genre au sein de familles étendues et polygames. Certaines jeunes veuves et leurs enfants notamment, finissent par obtenir leur part d'héritage.

Ce numéro est également l'occasion de rendre un hommage à Marie-Hélène Zylberberg-Hocquard, historienne des femmes de classes populaires, contributrice régulière des *Cahiers du Genre*, récemment disparue.

## Références

- Baldeck Marilyn (à paraître). « Les femmes toujours intruses dans le système judiciaire ? ». *Travail, Genre et Sociétés*, Controverse sur le harcèlement au travail, 42.
- Brossard Louise (2008). « Le discours masculiniste sur les violences faites aux femmes : une entreprise de banalisation de la domination masculine ». In Blais M. et Dupuis-Déri F. (dir.) *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféministe démasqué*. Montréal, Remue-ménage : 93-110.
- Bordeaux Michèle, Hazo Bernard, Lorvellec Soizic (1990). *Qualifié viol*. Genève, Médecine et Hygiène.
- Brownmiller Susan (1975). *Against Our Will : Men, Women and Rape*. New York, Simon and Schuster.
- Cavalin Catherine (2016). *Objectivation savante et objet de politiques publiques : les violences interpersonnelles*. Thèse de sociologie, IEP Paris.
- Crenshaw Kimberlé (2005). « Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur ». *Cahiers du genre*, 39 : 51-82.
- Delage Pauline (2017). *Violences conjugales. Du combat féministe à la cause publique*. Paris, Presses de Sciences Po.
- Delage Pauline, Lieber Marylène, Roca i Escoda Marta (2019). *Contre les violences dans le couple. Emergence et reconfigurations d'un problème public*. Lausanne, Antipodes.
- Fougeyrollas-Schwebel Dominique, Jaspard Maryse (2003). « Compter les violences envers les femmes. Contexte institutionnel et théorique de l'enquête Enveff ». *Cahiers du Genre*, La violence, les mots, les corps, 35 : 45-70.
- Htun Mala, Weldon S. Laurel 2012. « The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combating Violence Against Women in Global Perspective, 1975-2005 ». *American Political Science Review*, 106 (3) : 548-569.
- Hanmer Jalna (1977). « Violence et contrôle social des femmes ». *Questions féministes*, 1 : 68-88.

- Kelly Liz (1988). *Surviving Sexual Violence*. Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Kergoat Danièle (2009). « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux ». In Dorlin E. et Bidet-Morel A. (dir.), *Sexe, race, classe : pour une épistémologie de la domination*. Paris, Presses universitaires de France.
- Khazaei Faten (2019). *La fabrique de la différence. La prise en charge des violences conjugales dans le contexte de la migration*. Thèse de sociologie, Université de Neuchâtel.
- Lavoie Kevin (2013). « La violence conjugale chez les couples d'hommes gais : apports et défis de l'analyse féministe », Actes du colloque étudiant féministe. Université de Laval : Chaire Claire Bonenfant, Femmes, Savoirs, Sociétés.
- Lieber Marylène, Roca i Escoda Marta (2015). « Violences en famille : quelles réponses institutionnelles ? ». *Enfances, familles, Générations* [En ligne], 22.
- Riley Denise, (1988). « "Am I that Name?" Feminism and the Category of "Women" in History ». Londres : MacMillan.
- Russell Diana E. H. (1975). *The Politics of Rape: The Victim's Perspective*. New York : Stein & Day.
- Sokoloff Nathalie. J., Pratt Christina (eds.) (2005). *Domestic Violence at the Margins: Readings on Race, Class, Gender, and Culture*. New Brunswick : Rutgers University Press.
- Walby Sylvia (2012). « Violence and Society: Introduction to an Emerging Field of Sociology ». *Current Sociology*, 2 : 95-111.